



ACTIVITE OIBT/CITES

“Mise en place d’un observatoire de l’exploitation et de la transformation de l’Assamela, et formation des agents de contrôle aux outils et procédures CITES au Cameroun”

RAPPORT FINAL D’ACTIVITES

Septembre 2012 – Février 2014

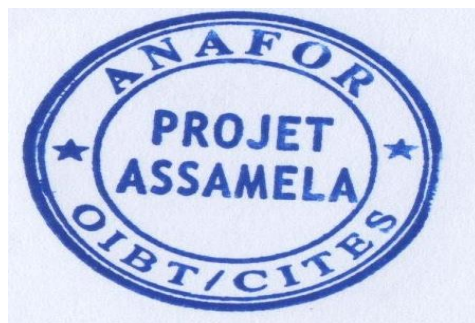
Par

Mbarga Narcisse L.

*Ingénieur des Eaux et Forêts
Coordonnateur Assistant de l’Activité OIBT/CITES
Observatoire Assamela*

Bekolo Bekolo

*Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts
Directeur Général/ANAFOR
Coordonnateur National de l’Activité OIBT/CITES
Observatoire Assamela*



Mai 2014

SOMMAIRE

Pages

Introduction	3
Fiche signalétique de l'Activité.....	3
Période de soumission du rapport.....	3
Description des travaux effectués	
▪ Comité Technique National 1.....	3
▪ Etude sur l'état des lieux critique de l'infrastructure de collecte des données sur l'exploitation, la transformation et l'exportation de l'Assamela au Cameroun.....	3
▪ Etude portant sur le modèle conceptuel et l'infrastructure de la base de données sur l'Assamela au Cameroun.....	4
▪ Renforcement des capacités des agents commis au contrôle de l'Assamela.....	4
▪ Comité Technique National 2.....	-----
▪ Comité Technique National 3.....	-----
▪ Plan d'opération pour le semestre 2 de l'Activité.....	-----
▪ Chronogramme Plan d'opération détaillé pour le semestre 2 de l'Activité.....	8
▪ Détail Plan d'opération pour le semestre 2 de l'activité + chronogramme.....	9
▪ Budget de l'Activité pour le semestre 2.....	10
▪ Détail Budget de l'activité pour le semestre 2.....	11
▪ Diagramme d'évolution des Activités.....	-----
Conclusion.....	12

1. Introduction

L'ANAFOR, dans son mandat d'Autorité Scientifique CITES flore du Cameroun, a été l'Agence d'exécution de l'Activité intitulée « Mise en place d'un Observatoire de l'exploitation et de la transformation de l'Assamela et formation des agents de contrôle aux outils et procédures de la CITES au Cameroun ». Il y a lieu de rappeler qu'une Convention a été signée à cet effet entre l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) représentée par son Directeur exécutif, le Gouvernement du Cameroun représenté par le Ministre des Forêts et de la Faune, et l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) par son Directeur Général.

L'exécution de cette Activité, préalablement prévue pour 12 mois a bénéficié d'une prorogation de six mois et sa durée a été portée à 18 mois compte tenu de certaines contingences rencontrées au cours de la première phase. Les principales opérations ont concerné la collecte des données sur l'exploitation, la transformation, le transport et l'exportation de l'espèce au Cameroun, la conception et l'opérationnalisation d'une base des données collectées, et l'amorce d'une réflexion sur l'intégration des modules concernant le système d'information géographique de l'Assamela et l'analyse statistique.

Le présent rapport est considéré comme le rapport final d'exécution de cette Activité au Cameroun. Toutes les actions prévues ont été conduites à leur terme au mois de février 2014. Ce rapport est élaboré conformément aux directives de l'OIBT en matière de rédaction des rapports d'achèvement des projets.

2. Fiche signalétique de l'Activité Cameroun

- Intitulé : « Mise en place d'un Observatoire de l'exploitation et de la transformation de l'Assamela, et la formation des agents de contrôle aux outils et procédures de la CITES au Cameroun »
- Agence d'exécution : Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
- Gouvernement hôte : Cameroun
- Date de démarrage : 07 Septembre 2012
- Durée initiale : 12 mois
- Durée prorogation : 06 mois
- Coût total (contribution OIBT) 309 555,6 (trois cent neuf mille cinq cent cinquante-cinq dollar \$)
- Coût premier versement OIBT : 155 000 \$EU
- Coût deuxième versement OIBT : 154 555,60 \$EU

3. Période de soumission du rapport : Septembre 2012 – Février 2014

4. Description des travaux effectués pour le compte du premier semestre

4.1 Comité Technique National

Conformément aux prescriptions du Manuel de l'OIBT édition 2009, pour le suivi, l'examen et l'évaluation des projets, l'Activité démarre de manière effective au Cameroun par la tenue le 07 septembre 2012 d'un Comité Technique National (CTN). Le CTN dont le mandat est de superviser la mise en œuvre de l'Activité au niveau national est mis en place par décision n°2088/D/MINFOF/SG du 31 Août 2012 du MINFOF. La première session de cette instance présidée par le Ministre des Forêts et de la Faune, représenté pour l'occasion par l'Inspecteur Général des Services, a consisté en une présentation générale des contours de l'exécution de cette Activité au Cameroun à savoir : les objectifs et les résultats attendus, le schéma organisationnel de l'Activité tel que prévu dans le document initial du projet approuvé de ladite Activité, le plan détaillé des actions à mener pour les six mois de la première phase.

Au terme de la session du CTN, un procès-verbal (PV) a été rédigé et approuvé par l'ensemble des membres issus de différentes administrations et corporation de la filière bois. Quelques directives ont été adressées à l'équipe projet permettant d'assurer une bonne exécution de l'Activité au Cameroun. Le CTN a requis de l'ANAFOR de s'assurer ce qui suit:

- ⇒ La traçabilité de l'Assamela en cours de développement dans le cadre de l'exécution de cette « Activité » OIBT/CITES n'interférera pas avec le système de la traçabilité global en cours de mise en place au sein du MINFOF, dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de Partenariat volontaire (APV/FLEGT) ;
- ⇒ L'appropriation des résultats de l'Activité par le MINFOF ;
- ⇒ Des financements sont disponibles pour l'organisation d'une série d'ateliers de vulgarisation du modèle de traçabilité et des procédures CITES ;
- ⇒ Qu'une proportion du montant de financement de la rubrique location véhicule soit affectée pour plus d'efficience et d'efficacité à la mise en état d'un pick-up de l'ANAFOR devant être utilisé pour les déplacements de l'équipe projet.

Le plan de travail détaillé approuvé par le CTN pour la première phase d'exécution de l'Activité fut essentiellement focalisé sur la réalisation des études préalables à la mise en place de la base de données sur l'Assamela. Pour l'équipe projet, l'élaboration des termes de référence (TdRs) des études a constitué la première action de la première phase de six mois. Au cours de celle-ci, deux études ont été réalisées par des consultants sélectionnées conformément aux directives de l'OIBT.

- Etude portant sur le modèle conceptuel et l'infrastructure de la base de données sur l'Assamela au Cameroun ;
- Etat des lieux critique de l'infrastructure de collecte des données, l'exploitation, la transformation et l'exportation de l'Assamela au Cameroun.

Les deux études sont réalisées. Les consultants commis ont eu à déposer les rapports finaux dûment approuvés après examen par les membres du Groupe scientifique établi par décision du coordonnateur national.

4.2 Etude sur « l'Etat des lieux critique de l'infrastructure de collecte des données, l'exploitation, la transformation et l'exportation de l'Assamela au Cameroun ».

On retient pour la première étude portant sur l'analyse critique du schéma de collecte des informations sur l'Assamela au Cameroun que : Les informations actuellement disponibles sur l'Assamela au Cameroun concernent les aspects strictement orientés sur la gestion. Le Système de collecte actuel compile mieux les données de production : Volume abattu, transformé, roulé et exporté. Aussi, il a été perçu que, le système de collecte en vigueur aujourd'hui dispose très peu des informations à caractère scientifique : état de l'habitat, dynamique de l'espèce dans son milieu naturel, les perspectives d'évolution de l'espèce en termes d'abondance ou de déclin. A ce sujet, le consultant a formulé les recommandations suivantes :

- Que le système de collecte, de compilation et analyse soit structuré et réglementé dans l'optique majeure de faciliter le transfert des données vers l'Autorité scientifique,
- Que les informations relatives à l'écologie, l'habitat, la phénologie (fluctuation, floraison), la distribution spatiale, la pédologie, les résultats des études pertinentes et observations issues des parcelles permanentes en plus des informations classiques sur la production de *Péricopsis élata* soient incorporées dans le système de traçabilité en cours d'opérationnalisation au Cameroun,
- Que le SIGIF II intègre les spécificités liées à l'inscription de l'Assamela à l'Annexe II de la CITES, en produisant les carnets de chantiers spécifiques et lettres de voiture de transport des grumes et des débités de *P. élata* « document CITES et réserves exclusivement pour l'Assamela,
- Que les critères, les indicateurs et les vérificateurs supplémentaires soient greffés sur les grilles actuelles de légalité dans l'optique d'intégrer les spécificités dues à une espèce inscrite à l'annexe II de la CITES à l'exemple de *P.élata*,
- Que le texte réglementaire soit pris pour préciser le type d'information (information de productions scientifiques) et sous quel format.
- Qu'un point direct via le système de réseau intranet soit mis en place pour faciliter et sécuriser le transfert des données entre les concessionnaires, le SIGIF II, le COMCAM et l'Autorité scientifique,
- Que l'Autorité scientifique dispose d'un logiciel de traçabilité de cartographie et de gestion des données compatibles avec celui des concessionnaires, du SIGIF II et du COMCAM pour faciliter l'actualisation, le suivi des activités de terrain et les conduites de cohérence. Le rapport final approuvé est disponible à l'ANAFOR.

4.3 Etude portant sur le modèle conceptuel et l'infrastructure de la base de données sur l'Assamela au Cameroun.

La seconde étude portant sur le modèle conceptuel de développement d'une base de données sur la gestion de l'Assamela est également achevée. Le modèle conceptuel est totalement élaboré. Le réceptacle devant accueillir les données est intégralement conçu. Le rapport final approuvé et validé est disponible à l'ANAFOR. Le comité en charge de valider le travail du consultant s'est définitivement prononcé sur la recevabilité du rapport final. Les membres du comité en appui à l'expert consultant ont retenu les recommandations suivantes :

Le fonctionnement de la base de données quoi que conçue requiert encore des opérations supplémentaires complémentaires qui pourraient s'avérer relativement complexe :

- Une concertation élargie devrait se tenir avec tous les acteurs de la filière Assamela pour concevoir et arrêter les dispositions administratives nécessaires au fonctionnement de la base de données,
- L'insertion des données, la mise en place du pool technique en charge d'animer cette base de données au sein de l'ANAFOR et le test de fonctionnement de la base de données préalablement conçue fassent l'objet des études complémentaires lors de la seconde phase.

Il est à relever que, ces études ont été réalisées avec l'appui direct de l'équipe projet qui a dû effectuer des missions de sensibilisation sur le terrain, essentiellement l'aire de distribution de l'Assamela afin sensibiliser les différents acteurs sur le passage des consultants et l'intérêt des résultats des études en cours.

4.4 Le renforcement des capacités des agents commis au contrôle de l'Assamela

Le deuxième grand axe de l'exécution de l'Activité au cours de cette première phase fut l'organisation des sessions de renforcement des capacités des Agents des Administrations des Douanes Et des forêts commis aux opérations de contrôle de l'assamela de l'exploitation, à la transformation et à l'exportation. Les ateliers de Bertoua et de Douala tenus respectivement du 10 au 14 et du 17 au 19 juin 2013 s'inscrivent aussi dans le cadre de l'opérationnalisation d'un des six axes thématiques du plan d'actions adopté lors de l'Atelier sur le commerce durable d'Assamela organisé à Kribi au Cameroun du 2 au 4 avril 2008. Cet axe de l'atelier de Kribi avait porté sur le renforcement des capacités des pays producteurs et consommateurs à l'implantation du mécanisme de la CITES. Ces ateliers ont regroupé les personnels des Administrations Forestière et Douanière.

A Bertoua, les Agents des Eaux et Forêts et Chasse étaient concernés prioritairement. Les opérateurs économiques privés impliqués dans l'exploitation, la transformation et l'exportation de l'Assamela ont aussi été conviés à la session de

Bertoua. Le choix de la ville de Bertoua n'a pas été fortuit. La ville de Bertoua est de chef lieux de la Région de l'Est Cameroun. Le Sud-Est de cette Région est connue comme étant l'unique aire de distribution de l'Assamela au Cameroun. Il s'est avéré opportun de renforcer les capacités des personnels du MINFOF en charge de conduire les opérations de contrôle forestier dans les concessions forestières de cette partie du territoire Camerounais.

A Douala, pour ce qui est du second atelier, le personnel de la Direction Générale des Douanes était en priorité concerné. Cette administration, il faut le rappeler, est le dernier maillon dans la chaîne des administrations fortement impliquées dans les exportations des produits de l'Assamela au Cameroun.

Heureusement pour l'équipe projet, la Direction générale des Douanes a pris des dispositions pour que les participants désignés soient ceux en fonction au Port de Douala, principalement dans les services en charge du traitement des dossiers d'exportation des grumes. En effet, les thèmes développés auraient fait l'objet de quatre ateliers. En raison des contraintes financières et de temps, il a été nécessaire de fusionner les deux thèmes par atelier et d'en organiser que deux. Le thème pouvait en définitive être : « **Formation sur la Convention CITES et l'utilisation du guide d'identification numérique des espèces de bois inscrites à l'annexe II de ladite Convention : Cas de l'Assamela au Cameroun.** »



Aperçu de la formation des Douaniers



4.5 Deuxième session du Comité Technique National

Ce comité donnera l'occasion aux différents membres de se faire une idée sur le niveau d'exécution de l'Activité au Cameroun. Il s'est tenu le 22 Août 2013 avec pour principaux points à l'ordre du jour,

- l'examen et l'adoption des rapports technique et financier de l'Activité,
- l'examen et l'adoption du plan d'opération détaillé et le budget y afférent,
- l'analyse du rapport d'audit du Coordonnateur Régional sur l'exécution de l'activité.

Au cours de ce comité, il a été recommandé et décidé ce qu'il suit :

- ↪ Pour le rapport d'activité, le CTN s'en tient aux recommandations du Coordonnateur Régional du programme OIBT/CITES à savoir :
 - Que l' ANAFOR revoie les états financiers amendés selon les observations formulées dans ce rapport. Certaines lignes budgétaires doivent être supprimées (réparation des véhicules par exemple) ou alors affectées ailleurs (indemnité des experts par exemple) ;
 - Que la qualité des documents (rapports techniques et rapports des experts) envoyés à l'OIBT soit revue ;
 - Qu'un plan d'opération réaliste soit développé de manière à s'assurer véritablement qu'au sortir de cette Activité, ANAFOR aura mis sur pied, même à titre démonstratif, un système de traçabilité des bois de l'Assamela depuis la forêt jusqu'au port ;
 - Qu'une seconde réunion du Comité Technique National de l'activité se tienne pour réorienter les activités.
- ↪ Un groupe de travail d'une durée de 48 heures soit mis en place avec pour mandat de :
 - Elaborer un plan d'opération de la 2^{ème} phase de l'activité,
 - Faire une proposition d'allocation budgétaire par ligne conformément aux objectifs arrêtés par le Comité et le document descriptif de l'Activité,
 - Etablir un chronogramme d'exécution des activités.
- ↪ Une prorogation de six mois sans financement additionnel soit sollicitée à l'OIBT pour la finalisation de l'Activité.
- ↪ Une base de données opérationnelle soit installée à l'ANAFOR pour satisfaire les attentes de l'OIBT en attendant de la finalisation du SIGIF II au MINFOF.
- ↪ Le Procès verbal relatif aux travaux de ce comité a été approuvé en la session tenue le 28 Août 2013.

4.6 Troisième session du Comité Technique National

Cette troisième session vise la validation d'un plan d'opérations efficient pour le deuxième semestre.

L'objectif principal recherché au second semestre de l'Activité Observatoire Assamela est de parachever « **la mise en place un système d'information sur l'aménagement, l'exploitation, la transformation, le transport et l'exportation de *Pericopsis elata* au Cameroun comme élément de traçabilité et outil d'aide à la décision** »

Pour cela, les actions suivantes ont été retenues par la 3^{ème} session du Comité Technique National :

I. la réalisation de trois études complémentaires par les experts nationaux à la suite des études déjà effectuées au 1^{er} semestre qui devront aboutir à la mise en place du système d'information indiqué :

⇒ **Etude 1** : Opérationnalisation de la Base de Données conçues sur l'Assamela à l'ANAFOR et transfert de compétence.

⇒ **Etude 2** : Collecte des données existantes pour alimenter la Base de Données.

⇒ **Etude 3** : Mise en place du système d'information géographique (SIG) sur l'Assamela.

II. La tenue d'un atelier national de vulgarisation des résultats de l'Activité OIBT/CITES sur l'Assamela

Au terme des travaux, le plan d'opérations ci-dessus à été adopté.

4.7 Plan des travaux Semestre II

Produit 1.1. : L'organisation de l'atelier national de présentation et de restitution des études réalisées dans la première phase permettra la finalisation totale des activités 1.1.1. ; 1.1.2 ; 1.1.3 et 1.1.4. Le produit 1.2 trouvera aussi sa réalisation intégrale lors de la tenue de l'atelier..

Produit.2.1 : les Activités 2.1.3 ; 2.1.4. ; 2.1.5, vont être réalisées au cours de cette phase par trois experts nationaux conformément aux prévisions du plan de travail de la seconde phase. Les termes de référence (TdR) seront élaborés afin que les experts retenus finalisent les aspects suivants :

- Une implémentation de la Base de données.
- Un essai de peuplement en informations de la base de données ;
- Un test de fonctionnement ;
- Une formation de l'équipe de technique qui sera en charge d'animer le fonctionnement de cette base de données.

Une concertation est envisagée avec l'ensemble des parties prenantes pour définir les options robustes de fonctionnement de la base de données.

5.1 **Plan d'opération Semestre II de l'Activité Observatoire Assamela de septembre 2013 à Février 2014**

Résultats/activités spécifiques	Mois (SEMESTRE II)					
	Sept	Oct	Nov	Déc	janv	Fév.
Produit 1.1 Diagramme de circulation de l'information issue de l'exploitation forestière						
Activité 1.1.1. Identifier et consulter des personnes ressources						
Activité 1.1.2. Recenser la liste complète des documents et acteurs qui interviennent dans le circuit						
Activité 1.1.3. Description des fonctions (Liste des tâches, description des opérations, analyse critique.)						
Activité 1.1.4. Suivi du déroulement du processus (exploitation forestière, unité de transformation et administration)						
Produit 1.2 : Identification des informations à sécuriser						
Activité 1.2.1. Détermination des points critiques du système (circuit, document, opération).						
Activité 1.2.2. Projection des besoins spécifiques à la gestion de l'assamela						
Activité 1.2.3. Réaliser un tableau de bord	■					
Produit 2.1 Architecture du système						
Activité 2.1.1. Mettre en place un groupe de travail						
Activité 2.1.2. Développer le modèle conceptuel des données						
Activité 2.1.3. Développer le modèle physique des données						
Activité 2.1.4. Implémenter le système					■	■
Activité 2.1.5. Tester et valider l'application				■	■	
Produit 2.2 : Collecte et stockage des données						
Activité 2.2.1. Collecte des données géographiques	■	■				
Activité 2.2.2. Collecte des données d'inventaire d'exploitation	■	■				
Activité 2.2.3. Réaliser la BD Cartographique		■	■			
Activité 2.2.4. Collecte des données de récolte des grumes	■	■				
Activité 2.2.5. Collecte des données de transformation	■	■				
Activité 2.2.6. Collecte des données dendrométriques et dendrologiques des parcelles permanentes	■	■				
Activité 2.2.7. Enregistrement des données			■	■		
Activité 2.3.1. Elaborer un manuel d'utilisation			■	■		
Activité 2.3.2. Organiser la formation					■	■
Résultat 3.1. Les agents de contrôles sont formés sur les procédures CITES						
Activité spécifique 3.1.1. Former les agents forestiers ou auxiliaires (douaniers) sur la vérification de la conformité des permis CITES						
Activité spécifique 3.1.2. Former les agents forestiers ou auxiliaires (douaniers) sur l'utilisation de l'outil "CITES WOOD-ID"						

5.2 Détail Plan d'opérations Semestre II de l'Activité OIBT Observatoire Assamela de septembre 2013 à Février 2014

ETUDES/ACTIONS	ACTIVITES CORRELEES	CHRONOGRAMME SEMESTRE					
		Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév
<i>Etude 1 : Opérationnalisation de la base de données conçue sur l'Assamela à l'ANAFOR et transfert de compétence</i>	Activité 2.1.4. Implémenter le système					■	■
	Activité 2.1.5. Tester et valider l'application				■	■	
	Activité 2.2.7. Enregistrement des données			■	■		
	Activité 2.3.1. Elaborer un manuel d'utilisation			■	■		
	Activité 2.3.2. Organiser la formation					■	■
<i>Etude 2 : Collecte des données existantes pour alimenter la base de données</i>	Activité 2.2.2. Collecte des données d'inventaire d'exploitation	■	■				
	Activité 2.2.4. Collecte des données de récolte des grumes	■	■				
	Activité 2.2.5. Collecte des données de transformation	■	■				
	Activité 2.2.6. Collecte des données dendrométriques et dendrologiques des parcelles permanentes	■	■				
<i>Etude 3 : Mise en place du système d'information géographique (SIG) sur l'Assa mêla</i>	Activité 2.2.1. Collecte des données géographiques	■	■				
	Activité 2.2.3. Réaliser la BD Cartographique		■	■			
Atelier National de vulgarisation des résultats de l'Activité OIBT/CITES sur l'Assamela	Activité 2.3.2. Organiser la formation						■

5.3 Budget de l'Activité du second semestre

Budget du semestre 2

	RUBRIQUE	MONTANT(FCFA)	MONATANT \$ =
			487,87
10.	Personnel du projet		
	11. Experts nationaux	12 000 000	24 496,44
	12. Experts internationaux		
	13. Consultants nationaux (Coordination)	4 500 000	9 223,83
	14. Autres employés	3 000 000	6 149,22
	14. Etudiants/Experts juniors	3 000 000	6 149,22
	19. Total rubrique	22 500 000	46 018,70
	Sous-traitance		
	29. Total rubrique		
30.	Déplacements en mission		
	31. Indemnité journalière (Comité technique et missions)	12 500 000	25 621,74
	32. Voyages internationaux	0	
	33. Frais de transport (Ticket avion pour les deux experts)	0	
	39. Total rubrique	12 500 000	25 621,74
40.	Immobilisations		
	41. Locaux	Cameroun	
	42. Terrain	Cameroun	
	43. Véhicules (Location véhicule)	7 000 000	14 348,17
	44. Biens d'équipement (Ordinateurs, imprimantes, GPS,	13 000 000	26 646,61
	49. Total rubrique	20 000 000	40 994,78
50.	Biens de consommation		
	51. Matières premières (piles de GPS, machettes, limes,	0	
	52. Pièces détachées	0	
	53. Combustibles et réseaux d'équipement	3 000 000	6 149,22
	54. Fournitures de bureau (encre, papiers,,,))	1 000 000	2 049,74
	59. Total rubrique	4 000 000	8 198,96
60.	Divers		
	61. Frais divers (ateliers, internet, téléphone, ,,,)	16 500 000	33 820,69
	69. Total rubrique	16 500 000	33 820,69
	TOTAL FONDS OIBT PHASE II	75 500 000	154 654,86

Détail du budget Semestre 2

	RUBRIQUE	MONTANT(FC	MONTANT (\$ USI
			487,87
10.	Personnel du projet		
	11. Experts nationaux		
	Expert 1	4 000 000	8 198,96
	Expert 2	4 000 000	8 198,96
	Expert 3	4 000 000	8 198,96
	Total composante	12 000 000	24 596,87
	13. Consultants nationaux (Coordination)		-
	Coordinateur National	1 500 000	3 074,61
	Coordinateur Assistant	1 200 000	2 459,69
	Secrétaire	600 000	1 229,84
	Comptable	600 000	1 229,84
	Technicienne Supérieure Eaux et Forêt	600 000	1 229,84
	Total composante	4 500 000	9 223,83
	14. Autres employés, étudiants/Experts juniors		
	14. Autres employés	3 000 000	6 149,18
	14. Etudiants/Experts juniors	3 000 000	6 149,18
	Total composante	6 000 000	12 298,36
30.	Déplacements en mission		
	31. Indemnité journalière (Comité technique et missions)		-
	Comité Technique National	3 000 000	6 149,18
	Comité Scientifique	3 500 000	7 174,04
	Mission de suivi	6 000 000	12 298,36
	Total composante	12 500 000	25 621,58
40.	Immobilisations		
	43. Véhicules (Location véhicule)	7 000 000	14 348,08
	44. Biens d'équipement (Ordinateurs, imprimantes, GPS, tentes, b	10 000 000	20 497,26
	Kit d'identification (GPS, boussole, loupe etc...)	3 000 000	6 149,18
	Total composante	20 000 000	40 994,53
50.	Biens de consommation		
	53. Combustibles et réseaux d'équipement	3 000 000	6 149,18
	54. Fournitures de bureau (encre, papiers,,,,)	1 000 000	2 049,73
	Total composante	4 000 000	8 198,91
60.	Divers		
	61. Frais divers (ateliers, internet, téléphone, ,,,)	4 500 000	9 223,77
	Atelier National	12 000 000	24 596,72
	Total composante	16 500 000	33 820,48
	TOTAL	75 500 000	154 754,56

6. Descriptif des travaux effectués pour le compte du deuxième semestre

6.1 Réalisation des études

6.1.1 Etude portant sur « La collecte des données existantes pour alimenter la base de données Assamela »

Cette étude a été conduite en étroite collaboration avec celle relative à l'opérationnalisation de la base de données à l'ANAFOR pour la gestion de l'Assamela au Cameroun. La méthodologie a consisté à l'appropriation d'un dictionnaire de données et aux descentes de terrain.

Il ressort du traitement des données collectées sur le terrain que :

- les données relatives à l'exploitation, la transformation et inventaire d'exploitation sont disponibles chez les concessionnaires.
- Les données d'exportation sont disponibles au niveau des services du MINFOF (COMCAM, Port II).
- Les informations à caractères scientifiques, notamment celles inhérentes à la phénologie, l'écologie, la pédologie, la pluviométrie et la régénération de l'Assamela sont quasi inexistantes.
- Les informations relatives au transport de l'Assamela sous formes de débités ne sont pas disponibles.

Afin de disposer d'un système d'information fiable sur la gestion de l'Assamela au Cameroun,

L'expert en charge de l'étude sur l'Assamela a recommandé certaines procédures, notamment :

- La mise en place d'un système de suivi propre aux espèces CITES en général et à l'Assamela en particulier.
- la mise en place des documents sécurisés (DF10, lettres de voitures) unique à l'Assamela.
- la réhabilitation du SIGIF au niveau des régions et des Département.
- la mise sur pied d'une cellule de vérification et de contrôle des données chargée d'apurer et de procéder à une vérification avant l'introduction de celles-ci dans la base de données de l'observatoire Assamela.
- L'équipement en matériel informatique des check-points entrée usine et routier.

L'étude qui porte sur une durée calendaire de 45 jours allant du 10 octobre au 31 décembre 2013 est achevée. Un rapport final a été déposé, ainsi qu'un document diagnostic sur la collecte des données et un tableau de bord.

6.1.2 Etude portant sur « L'Opérationnalisation de la base de données conçue sur l'Assamela à l'ANAFOR et transfert des compétences »

Le principal indicateur de résultat de cette étude est une base de données fonctionnelle, logée à l'ANAFOR. Cette base de données est le socle d'un système d'information sur l'Assamela au Cameroun ; objet fondamental de l'Activité.

L'étude s'est déroulée conformément aux termes de références et calendrier arrêtés. Des résultats significatifs ont été enregistrés, notamment :

- L'élaboration d'une nomenclature des données sur l'Assamela,
- L'établissement d'un dictionnaire de données pour la collecte des données,
- L'élaboration d'un manuel d'utilisation de la base de données,
- La conception d'une architecture globale du système d'information dans access,
- L'opérationnalisation effective d'une base de données à l'ANAFOR.

La durée prévue pour l'étude était de trente jours calendaires pendant la période allant du 1^{er} novembre 2013 au 30 janvier 2014. Un rapport final a été déposé, un prototype de base de données est disponible, un serveur et le matériel pour le logement de la base est installé à l'ANAFOR un test de fonctionnalité a été opérée en présence de Madame Anne Catherine Martin, expert auprès de la Commission Européenne, lors de sa mission d'évaluation de l'Activité effectuée du 27 au 30 janvier 2014 au Cameroun.

6.1.3 Etude portant sur « La mise en place du système d'information géographique (SIG) sur l'Assamela »

Le principal résultat attendu de cette étude est la production des supports cartographiques à différentes échelles, ainsi que des produits spécifiques adaptés aux différentes thématiques (végétation, hydrographie, site de production, lieux de stockage et de transformation, exportation).

Les extraits disponibles sont :

- La situation de l'Assamela dans les titres validés,
- La carte (brouillard) de localisation de l'Assamela dans les titres validés,
- Le lien avec la base de données de l'Assamela, sur logiciel ARCMAP 10.

L'étude a porté sur une durée de 45 jours calendaires pour la période allant du 10 octobre 2013 au 30 janvier 2014. Un rapport final a été déposé.

6.2 Comité scientifique

Le comité scientifique en charge du suivi évaluation des études sus mentionnées a tenu deux sessions les jeudi 5 décembre 2013 et lundi 13 janvier 2014. Le niveau d'exécution des études et les résultats obtenus ont été jugés satisfaisants. Une 3^{ème} session s'est tenue le 24 janvier 2014 en préparation à la mission externe de monitoring de l'Activité OIBT/CITES Observatoire Assamela, conduite par Madame Anne Catherine Martin, expert auprès de la Commission Européenne du 27 au 30 janvier 2014.

↪ La recommandation formulée par le Comité scientifique, la Coordination Nationale et le panel d'experts pour qu'un observatoire de l'Assamela soit effectif au Cameroun, est la mise sur pied de :

- Un réseau d'experts,
- Un système d'informations (base de données + modèle d'analyse historique)
- Un système de collecte des données.

↪ Pour ce faire il est suggéré que :

- ✓ une Activité sur le peuplement de la base de données soit soumise à l'OIBT,
- ✓ le logiciel de gestion spatial et sa licence soient acquis pour le Système d'Information Géographique,
- ✓ le logiciel access et sa licence soient acquis pour la gestion de la base de données

6.3 Evaluation externe de l'Activité par un consultant commis par l'Union Européenne

- Madame Anne Catherine Martin expert auprès de l'Union Européenne a effectué une mission d'évaluation externe de l'Activité Observatoire Assamela du 27 au 30 janvier 2014 au Cameroun. Au cours de cette mission :
- L'évaluateur a tenu une séance de travail avec la coordination Nationale, séance au cours de laquelle il lui a été remis tous les extraits issus de l'exécution de l'Activité.
- Une visité guidé des locaux abritant la base de données a été effectuée.
- Le Coordonnateur Régional Afrique du programme OIBT/CITES et le Coordination Nationale de l'Activité ont accompagné la consultante à Mindourou dans la Région de l'Est Cameroun pour une descente de terrain auprès d'un opérateur économique.
- L'experte a également rencontré les officiels camerounais et le Groupement Filière Bois du Cameroun dans le cadre de cette mission

6.4 Atelier National de Restitution et de vulgarisation des résultats de l'Activité OIBT/CITES Observatoire Assamela

Sous la houlette du Ministère des Forêts et de la Faune et en présence d'un responsable des Services du Premier Ministre, l'Atelier National de restitution et de vulgarisation des résultats de l'Activité OIBT/CITES intitulée « **Mise en place d'un Observatoire de l'exploitation et de la transformation de l'Assamela et formation des agents de contrôle aux outils et procédures de la CITES au Cameroun** » s'est tenu à Mbalmayo du 05 au 07 Mars 2014.

Cet atelier organisé par la Coordination Nationale de l'Activité, a regroupé une quarantaine de participants représentant l'ensemble des parties prenantes à la gestion de l'Assamela au Cameroun : l'Administration forestière, l'Administration douanière, les Opérateurs économiques, les Universitaires et les Institutions de recherche.

Les principaux résultats escomptés ont été atteints. A l'étape actuelle de l'Activité, les indicateurs de résultats sont :

- Toutes les parties prenantes à la gestion de l'Assamela au Cameroun sont informées sur l'existence d'une base de données sur la gestion de cette essence au sein de l'ANAFOR dans son mandat d'AS/CITES flore du Cameroun, extrant principal de la mise en œuvre de l'Activité OIBT/CITES au Cameroun ;
- Les options de durabilité de l'Activité requises par l'OIBT sont élaborées en ce qui concerne le peuplement de la base de données de manière permanente après l'achèvement de l'Activité ;
- Un engagement des acteurs à s'impliquer à la collecte et au peuplement de la base de données ;
- Le mode d'interfaçage entre la BD de l'Assamela de l'ANAFOR avec certains systèmes de collecte des données est amplement discuté ;
- Des nouvelles idées d'Activités éligibles au programme conjoint OIBT/CITES en ce qui concerne le fonctionnement optimal de la BD sont identifiées ;



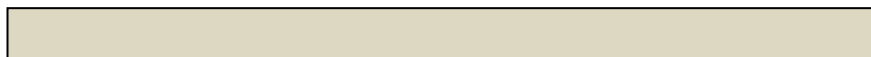
ETUDES/ACTIONS	ACTIVITES CORRELEES	Niveau d'exécution activités spécifiques					
		Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév
Etude 1 : Opérationnalisation de la base de données conçue sur l'Assamela à l'ANAFOR et transfert de compétence	Activité 2.1.4. Implémenter le système						
	Activité 2.1.5. Tester et valider l'application						
	Activité 2.2.7. Enregistrement des données						
	Activité 2.3.1. Elaborer un manuel d'utilisation						
	Activité 2.3.2. Organiser la formation						
Etude 2 : Collecte des données existantes pour alimenter la base de données	Activité 2.2.2. Collecte des données d'inventaire d'exploitation						
	Activité 2.2.4. Collecte des données de récolte des grumes						
	Activité 2.2.5. Collecte des données de transformation						
	Activité 2.2.6. Collecte des données dendrométriques et dendrologiques des parcelles permanentes						
Etude 3 : Mise en place du système d'information géographique (SIG) sur l'Assa mêla	Activité 2.2.1. Collecte des données géographiques						
	Activité 2.2.3. Réaliser la BD Cartographique						
Atelier National de vulgarisation des résultats de l'Activité OIBT/CITES sur l'Assamela	Activité 2.3.2. Organiser la formation						

Légende Activité exécutée

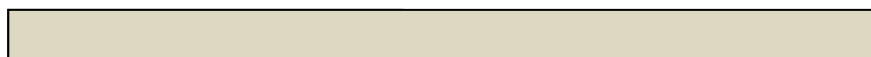


8. Diagramme d'évolution des activités du projet

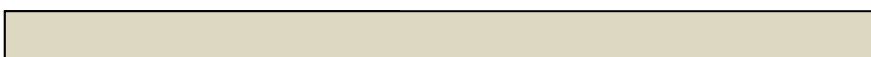
Produit 1.1 Diagramme de circulation de l'information issue de l'exploitation forestière 100 %



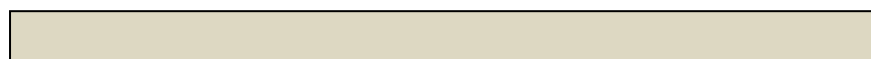
Produit 1.2 :Identification des informations à sécuriser 100%



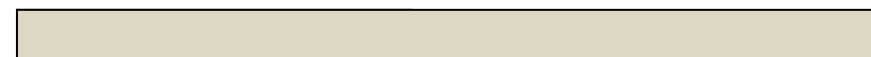
Produit 2.1 Architecture du système 100%



Produit 2.2 :Collecte et stockage des données 100%



Résultat 3.1. Les agents de contrôles sont formés sur les procédures CITES Les agents de contrôles sont formés sur les procédures CITES 100 %



Ce diagramme présente l'évolution des activités effectuées au cours des 18 mois d'exécution du projet. Il apparaît que le taux d'exécution est de 100 %.

9. Conclusion

En conclusion, l'on peut retenir que les opérations prévues pour l'exécution de l'Activité OIBT/CITES intitulée « Mise en place d'un observatoire de l'exploitation et de la transformation de l'Assamela, et formation des agents de contrôle aux outils et procédures CITES au Cameroun » ont été totalement exécutées.

Les principaux résultats escomptés ont été atteints. Et des résultats significatifs ont été enregistrés. Les indicateurs de résultats sont disponibles à l'ANAFOR, à l'instar de :

- La nomenclature des données sur l'Assamela,
- Le dictionnaire de données pour la collecte des données,
- Le manuel d'utilisation de la base de données prévoyant des techniques d'enregistrement, d'importation et de suppression des données
- La base de données sur access avec la consolidation des données d'une UFA sur les 58 UFA contenant l'Assamela,
- L'architecture globale du système d'information dans access, prévoyant un lien pour des données géographiques,
- La carte de localisation de l'Assamela dans les titres validés,

- Le document diagnostic sur la collecte des données de l'Assamela,
- Des équipements supports de la base de données,
- la base de données sur l'Assamela opérationnelle,
- Des kits et du matériel forestier pour l'identification de l'Assamela,
- Le rapport de l'atelier national de restitution et de vulgarisation des résultats.

Pour préserver ces acquis, il est souhaitable que cette Activité soit complétée par celle assurant le peuplement de cette base de données et l'acquisition d'un logiciel de gestion spatial et une licence pour le Système d'Information Géographique. En l'absence d'une interconnexion entre les sites de production des données avec la base de données installée à l'ANAFOR, il serait envisageable que le Cameroun assure un fonctionnement optimal de cette base de données en disposant de tous les moyens matériels et humains nécessaires pour ce faire.

Fait à Yaoundé, le 26 Mai 2014

Le Coordonnateur Assistant

Le Coordonnateur National

Mbarga Narcisse Lambert

Bekolo Bekolo

